



Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 mai 2018

Les mesures prises par l'UE pour lutter contre la radicalisation répondent aux besoins des États membres, mais la coordination et l'évaluation présentent encore des lacunes, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, l'aide apportée par l'UE aux États membres afin de soutenir leurs efforts de lutte contre la radicalisation permet de répondre à leurs besoins, mais la coordination et l'évaluation présentent certaines lacunes. La Commission n'est pas en mesure de démontrer le degré d'efficacité réel des actions de lutte contre la radicalisation financées par l'UE, affirment les auditeurs. Dès lors, le risque existe qu'aucun enseignement ne soit tiré pour le futur.

Les États membres sont responsables de leur propre sécurité nationale, y compris de la lutte contre le terrorisme. Ils sont chargés de concevoir et de mettre en œuvre des mesures qui visent à s'attaquer à la radicalisation, à savoir le phénomène par lequel des personnes adhèrent à des idéologies et comportements extrémistes pouvant conduire à commettre des actes terroristes. La majorité des suspects impliqués dans les récents attentats en Europe étaient des citoyens européens qui se sont radicalisés. La Commission européenne soutient les efforts déployés par les États membres et les aide à échanger les bonnes pratiques.

L'aide fournie par l'UE aux États membres dans leur lutte contre la radicalisation provient de différentes sources, telles que le Fonds pour la sécurité intérieure, le programme «Horizon 2020», le programme «Justice», Erasmus+ et le Fonds social européen.

«La Commission a assuré la coordination entre ses différents services pour apporter son soutien et a créé un certain nombre de synergies. Toutefois, des améliorations sont possibles», a déclaré M. Jan Gregor, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «La Commission ne dispose pas d'une vue exhaustive des actions financées par l'Union et les fonds de l'UE utilisés ne sont assortis d'aucun indicateur ou objectif chiffré permettant de mesurer la réussite en matière de lutte contre la radicalisation.»

Les auditeurs ont constaté que le réseau de sensibilisation à la radicalisation, qui met en relation des psychologues, des enseignants, des assistants sociaux, des policiers, des agents pénitentiaires et des agents de probation de toute l'Europe qui travaillent directement auprès des individus vulnérables à la radicalisation, n'a pas été pleinement exploité. Les réalisations obtenues grâce à ce réseau étaient souvent

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

mesurées en volume d'activité (par exemple le nombre de réunions organisées ou de documents établis) plutôt que sous l'angle de l'efficacité (par exemple les connaissances acquises ou leur impact sur le travail des participants).

L'unité de l'UE chargée du signalement des contenus sur internet, gérée par Europol, signale les contenus terroristes en ligne et alerte les fournisseurs de services tels que YouTube, Google, Facebook et Twitter. Cependant, les auditeurs ont relevé que les statistiques de l'UE ne montrent pas l'impact de ses actions sur la prévalence de la propagande terroriste sur internet. Parfois, le matériel de propagande retiré est simplement remis en ligne ou déplacé sur d'autres plateformes (dans une sorte de jeu «du chat et de la souris»).

Les travaux d'audit ont comporté des visites auprès des autorités nationales en Belgique et en France, afin d'évaluer la pertinence et la valeur ajoutée de l'aide dont elles bénéficient. Les auditeurs recommandent à la Commission européenne d'améliorer la façon dont elle coordonne ses actions de lutte contre la radicalisation, d'augmenter le soutien pratique apporté aux acteurs de terrain et aux responsables politiques dans les États membres, ainsi que de renforcer son cadre d'évaluation des résultats.

Remarques à l'intention des journalistes

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne des avantages apportés par nos travaux aux citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 13/2018 «Lutte contre la radicalisation conduisant au terrorisme: la Commission a répondu aux besoins des États membres, mais la coordination et l'évaluation présentent certaines lacunes» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu).